

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 25 JUILLET 2023 A 19 H

### PROCES VERBAL

**PRESENTS**: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Sandrine LOMBARD-DONNET, Adjoint, Gaspard CHATELLARD, Jean-Pierre SOCQUET, Catherine MONGET, Catherine CABROL, Céline GACHET, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Muriel MORAND.

**EXCUSES** : Messieurs Bertrand MARIN-LAMELLET (pouvoir à Monsieur Stéphane ALLARD), Jérémie MARIN (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE).

**ABSENTE** : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Gaspard CHATELLARD a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la séance du 11 juillet 2023, et, à l'unanimité des membres présents :

**ADOPTE** le principe de la gestion et de l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable communal des Crêtes et celle des pistes de ski alpin et nordique, pistes de VTT et autres sports assimilés, dans le cadre d'une délégation de service public globale, dite « des Crêtes », regroupant les communes de Megève, Saint-Gervais et Demi-Quartier ;

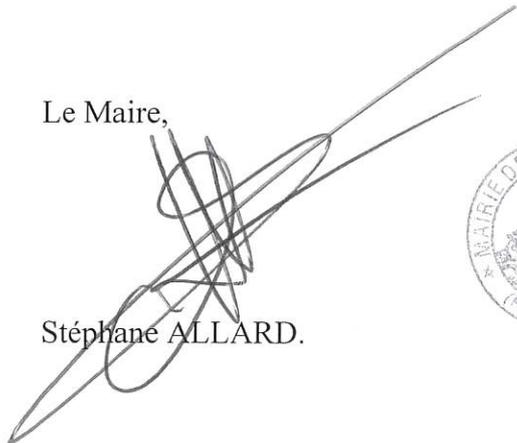
**APPROUVE** les caractéristiques du futur contrat de délégation de service public, telles qu'énumérées dans le rapport et dans le projet de cahier des charges de la DSP, annexés à la délibération ;

**AUTORISE** le Maire dans le cadre du groupement d'autorités concédantes à lancer la procédure de concession en effectuant notamment les publicités nécessaires, à mener les négociations avec les différents candidats conformément aux articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, à prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure et à signer tout document relatif à cette affaire ;

**AUTORISE** la substitution du SIVU DES CRETES au groupement d'autorités concédantes dès lors qu'il aura été créé par arrêté préfectoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H.

Le Maire,



Stéphane ALLARD.



Le secrétaire de séance,



Gaspard CHATELLARD.